



"Pamiers, l'esprit d'entreprendre"

## Les licences de débits de boissons permanents

### ● A quel service s'adresser ?

**Office du Commerce et des Entreprises** - 10 rue Jean Durroux – 09100 Pamiers  
 Tel : 05.34.01.03.03 – Fax : 05.34.01.03.09 - [service.economique@ville-pamiers.fr](mailto:service.economique@ville-pamiers.fr)  
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

### ● Liste des pièces à fournir ?

>>> délai d'obtention : 8 jours

Permis d'exploitation / Carte d'identité / Extrait Kbis / Justificatif de domicile + bail commerce / Déclaration préalable à remplir (cerfa n°11543\*03)

GROUPES	NATURE DES BOISSONS	EXEMPLES
1 <sup>er</sup> groupe	Boissons non alcoolisées	Eaux minérales, jus de fruits (<1,2°), sirops, sodas, infusions, lait, café, thé, chocolat...
2 <sup>ème</sup> groupe	Boissons fermentées non distillées	Vins (12° maxi), bières, cidres, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins), crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes titrant 1,2 à 3° d'alcool, champagne
3 <sup>ème</sup> groupe	Vins doux naturels autres que ceux du 2 <sup>ème</sup> groupe ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur	VDN, vins de liqueur et apéritifs à base de vins < 18° d'alcool pur Porto, Madère, Vermouth, Pineau... Liqueurs de fraises, framboises....
4 <sup>ème</sup> groupe	Rhums, tafias et alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits sans addition d'essence, liqueurs anisés ou non	Amers, Gentianes, toutes les eaux de vie  <i>Ne dépassant pas 45°</i>
5 <sup>ème</sup> groupe	Toutes les autres boissons alcoolisées dont la vente est autorisée en France	Apéritifs, Whisky, Vodka, Gin et alcools divers  <i>Ne dépassant pas 45°</i>

TYPE D'ACTIVITE	GROUPES DE BOISSONS					CATEGORIE DE LICENCE
	1	2	3	4	5	
DEBITS DE BOISSONS	PAS DE LICENCE					2 <sup>ème</sup> Catégorie LICENCE II
						3 <sup>ème</sup> Catégorie LICENCE III
						4 <sup>ème</sup> Catégorie LICENCE IV
RESTAURANTS	PAS DE LICENCE	Uniquement accompagnées				PETITE LICENCE
		des principaux repas				LICENCE
VENTE A EMPORTER	PAS DE LICENCE	Pas de permis d'exploitation				PETITE LICENCE A EMPORTER
		Sauf pour les épiceries de nuit				LICENCE A EMPORTER

**Mutation :** changement de propriétaire (fermeture de l'établissement au moins 15 jours)

**Translation :** déplacement de la licence d'un établissement à un autre sur la commune

**Transfert :** import ou export de la licence d'une / ou vers une autre commune

